



Communiqué de la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières en soutien à l'UNSA Groupe Caisse des Dépôts et à sa Secrétaire générale

Réunie en Commission exécutive le 1er et 2 juillet 2026, les syndicats membre de la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières apportent leur soutien total à l'UNSA Groupe Caisse des Dépôts et à sa Secrétaire générale, Salomé Vaillant.

Au-delà de la situation personnelle de notre collègue, c'est une question de principe qui nous conduit à prendre publiquement la parole.

La liberté syndicale ne protège pas uniquement les représentants du personnel. Elle garantit à chaque salarié le droit d'être défendu librement face à son employeur. Fragiliser une organisation syndicale, c'est fragiliser les droits de l'ensemble des salariés.

La Secrétaire générale de la première organisation syndicale de la Caisse des Dépôts fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de licenciement. Après plusieurs mois d'instruction, l'Inspection du travail a refusé d'autoriser ce licenciement. Malgré cette décision, la Direction générale a choisi de former un recours devant le ministère du Travail, alors même qu'une issue apaisée semblait envisageable.

La Fédération ne conteste ni la nécessité d'examiner avec la plus grande rigueur toute accusation de harcèlement, ni l'obligation pour l'employeur d'agir lorsqu'il est saisi. **En revanche, nous nous interrogeons sur le choix de prolonger une procédure ayant mobilisé des moyens humains, juridiques et financiers considérables (chiffrés en centaines de milliers d'euros), alors que l'autorité compétente a refusé d'autoriser le licenciement.**

Nous ne pouvons ignorer non plus le sentiment largement partagé que cette procédure a dépassé la seule recherche de la vérité sur les faits reprochés. Les investigations ont conduit à examiner très largement le fonctionnement de l'UNSA Groupe Caisse des Dépôts et l'exercice de son activité syndicale. **Une telle situation ne peut qu'alimenter les interrogations sur les conséquences de cette procédure pour la liberté syndicale.**

Ces inquiétudes ne sont d'ailleurs pas celles de la seule UNSA. Plusieurs organisations syndicales de la Caisse des Dépôts ont exprimé leur désaccord avec cette procédure. Lorsque des organisations aux sensibilités différentes se rejoignent, ce signal mérite d'être entendu.

La Caisse des Dépôts est une institution publique majeure de notre pays. À ce titre, elle porte une responsabilité particulière en matière d'exemplarité, de respect des libertés syndicales et de qualité du dialogue social. Nous attendons d'elle qu'elle privilégie l'apaisement, le respect des personnes et la recherche de solutions plutôt que la poursuite d'une logique d'affrontement.

La Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières restera pleinement mobilisée aux côtés de l'UNSA Groupe Caisse des Dépôts, de sa Secrétaire générale et de l'ensemble de ses militants.